

Bordeaux, le 17 novembre 2025

**Division des Personnels
Bureau DIPER 2**

Affaire suivie par :
Frédéric HEURTEVENT
Tél : 05 56 56 37 91
Mél : dsden33-diper2-exa@ac-bordeaux.fr

30 cours de Luze – BP 919
33060 BORDEAUX Cedex

François-Xavier PESTEL
Inspecteur d'académie
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de Gironde

à

Mmes les enseignantes et
MM. les enseignants titulaires
du premier degré public de la Gironde
S/C de mesdames et messieurs les IEN

Objet : Appel à candidature stage CAPPEI année scolaire 2026-2027

Réf : Décret n° 2017-169 du 10 février 2017

Bulletin officiel n°7 du 16 février 2017

Annexe : Déroulement de l'appel à candidature

Dispositions réglementaires :

Les textes cités en référence sont disponibles sur Intranet (Rubrique les divisions, division des personnels (DIPER), DIPER2 Examens professionnels).

Conditions exigées :

Être titulaire du 1^{er} degré public de la Gironde au moment du dépôt de candidature.

Les professeurs des écoles titulaires d'un CAPA-SH sont réputés être titulaires du CAPPEI conformément à la réglementation en vigueur.

Candidatures et choix des parcours :

Les candidats intéressés par la formation 2026-2027 préparant à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI) doivent présenter leur candidature dès à présent et **au plus tard le 17 décembre**, exclusivement via la plateforme numérique « COLIBRIS ».

Les candidats doivent se positionner sur l'un des 4 parcours de formation. Les candidats retenus seront nommés sur un poste vacant correspondant au parcours de formation suivi.

Les candidatures aux parcours de formation suivants seront étudiées prioritairement :

- Troubles cognitifs
- Enseignement adapté

Les candidatures aux parcours de formation suivants seront étudiées sous réserve que des besoins soient identifiés :

- Aide à dominante pédagogique
- Aide à dominante relationnelle

Engagement moral des candidats à un stage CAPPEI :

Tous les personnels enseignants qui s'inscrivent à cette formation s'engagent à :

- Suivre l'intégralité de la formation. Après le 1^{er} novembre 2026, les désistements doivent rester exceptionnels et être justifiés pour raison médicale.
- Se présenter l'année de la formation à l'examen du CAPPEI.

Pour les candidats aux parcours « Troubles cognitifs » et « Enseignement adapté » :

- Exercer des fonctions relevant des pratiques de l'éducation inclusive pendant trois années consécutives suivant la formation et à demander des postes correspondant à la formation suivie et dans le département de la Gironde.

Pour les candidats aux parcours « Aide à dominante pédagogique » et « Aide à dominante relationnelle » :

- Rester 3 années sur le poste sur lequel il aura effectué sa formation, sans possibilité de participer au mouvement.

L'Inspecteur d'académie,



ANNEXE - Déroulement de l'appel à candidature

Déroulement de l'appel à candidature :

Les candidats procèdent à une inscription en ligne sur la plateforme numérique « **COLIBRIS** ».

Les candidats se connectent au portail **ARENA** en renseignant leur identifiant et leur mot de passe (identiques aux identifiants « Webmel ») puis suivent le chemin suivant :

- « Enquête et Pilotage »
- « Colibris – Portail des démarches »
- « Premier degré »
- « RH – Premier degré »
- « Formation de préparation au CAPPEI »

Les candidats renseignent le formulaire d'inscription en ligne.

L'engagement moral évoqué en page 1 de cet appel à candidature devra être validé avant de pouvoir poursuivre le processus d'inscription.

Les candidats auront préparé une lettre de motivation au format WORD (4 Mo maximum) ou au format PDF **uniquement**. Celle-ci sera à déposer dans « COLIBRIS » lors de l'inscription.

A la validation du formulaire en ligne par le candidat, les données d'inscription accompagnées de la lettre de motivation sont alors transférées à l'IEN, supérieur hiérarchique. Ce dernier émettra un avis circonstancié sur la candidature. Sa validation entrainera le transfert du dossier de candidature au service de gestion (DIPER2-exa).

La réunion d'information sous forme de visio-conférence animée par le Service Ecole Inclusive (SEI) aura lieu le mercredi 19 novembre 2025 à l'attention de tous les professeurs des écoles de la Gironde.

Commissions d'entretien :

Chaque candidat sera reçu devant une commission d'entretien, composée d'un IEN du Service Ecole Inclusive (SEI) et d'un IEN de circonscription, en présentiel à la DSDEN de la Gironde, à la date suivante :

- **Mercredi 28 janvier 2026**

Lors de cet entretien, les candidats seront évalués sur les points suivants : compétences didactiques et pédagogiques (principalement sur le champ des apprentissages fondamentaux), connaissance du cadre institutionnel de l'école inclusive, connaissance des élèves à besoins éducatifs particuliers ou expérience professionnelle dans ce domaine, capacité à s'engager dans la formation et dans les missions d'enseignement spécialisé, motivation du candidat.

La convocation précisant l'horaire de l'entretien sera adressée au candidat par courriel, début janvier 2026.

Lieu de la formation :

La formation, à temps complet uniquement, sera dispensée par l'INSPE de la Nouvelle Aquitaine, antenne de Mérignac-Bourran, selon les modalités qui vous seront communiquées.

Affectation sur lieu de stage 2026-27 :

Les affectations se feront sur des postes vacants correspondant au parcours de formation suivi.